OGGO

Questions prise en note - 12 décembre 2022

Dépenses de voyage reliées au Bureau du secrétaire du gouverneur général depuis 2014

1. Quelles ont été les implications/effets ou résultats pour le protocole lorsque l'administration précédente a mis en œuvre le plan d'action pour la réduction du déficit ?

Mme Stephanie Kusie : Lorsque le gouvernement précédent a mis en œuvre le plan d'action pour la réduction du déficit, vous souvenez-vous précisément des répercussions sur le service du protocole ? Par exemple, à Dallas, vous avez retranché 10 % du budget. Vous souvenez-vous de situations semblables à l'époque ?

M. Stewart Wheeler : Je serai heureux de prendre cette question en note. Comme je ne travaillais pas au service du protocole à l'époque, je ne suis pas en mesure de vous répondre.

Témoignages p. 9

Réponse :

Il y a eu 12 initiatives principales de réduction des coûts au MAECD dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour la réduction du déficit par le gouvernement précédent. Bien qu'aucune ne visait directement le Bureau du Protocole, certaines ont produit des coupures affectant divers éléments de gestion dans l'ensemble du ministère qui ont résulté en une réduction de 98 000 \$ du niveau de référence du budget d'opérations du Bureau du Protocole.

2. Pouvez-vous fournir par écrit un plan d'action étape par étape de ce que votre ministère fera pour mettre un terme à ce problème récurrent afin que dans un an, cinq ans, dix ans, la même conversion sur la garantie d'une gestion plus saine et des processus de prévention ?

Le président : Je me demande si chacun des ministères ici aujourd'hui pourrait présenter par écrit au Comité, étape par étape, son plan d'action en langage clair et simple, sans jargon bureaucratique, s'il vous plaît. Que feront les ministères pour mettre un terme à ce problème afin que le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires ne dise pas de nouveau dans un an, cinq ans ou dix ans que tout est plus clair après coup.

Témoignages p.16

Réponse :

Réponse Commune du Bureau du secrétaire du gouverneur général, d'Affaires mondiale Canada, du Ministère de la Défense nationale et de la Gendarmerie royale du Canada :

La gouverneure générale joue un rôle important dans les relations internationales en se rendant à

l'étranger pour des visites d'État et de travail à la demande du premier ministre, afin d'atteindre des objectifs précis et de transmettre des messages importants. La gouverneure générale effectue une visite lorsque le gouvernement du Canada estime que c'est le meilleur moyen pour faire progresser des objectifs précis du Canada dans une région ou un pays donné.

Lors des derniers mois, un groupe de travail sur les services de restauration en vol a été mis sur pied par les ministères dont le mandat comprend le soutien à de telles activités. Ces ministères reconnaissent les préoccupations compréhensibles du comité et ont une volonté renouvelée de s'assurer que les fonds publics sont gérés de manière responsable. Au sujet des visites dans leur ensemble, les ministères concernés ont évalué leurs processus internes existants et ont amorcé un renforcement de la coordination à toutes les étapes de la planification pour faciliter les efforts continus visant à réduire les coûts et les incidences financières des visites. Vous trouverez plus bas une description détaillée par ministère des mesures spécifiques prises jusqu'à maintenant. Des rencontres auront lieu régulièrement et sur une base permanente afin d'évaluer si les économies souhaitées se matérialisent. L'amélioration de la communication entre les ministères est essentielle pour assurer la saine gestion des coûts associés aux visites diplomatiques.

Le Bureau du secrétaire du gouverneur général (BSGG)

Les déplacements des gouverneurs généraux à l'étranger sont effectués uniquement à la demande du premier ministre et du gouvernement du Canada. Les budgets et les achats associés à ces déplacements sont du ressort des ministères responsables, en particulier Affaires mondiales Canada et le ministère de la Défense nationale. Le BSGG collabore activement avec ces ministères responsables, ainsi qu'avec le Bureau du Conseil privé, à l'examen des processus de planification en place concernant le programme international du gouvernement, et ce, dans le but d'optimiser le temps de planification et de favoriser la réduction des coûts autant que possible.

À partir du moment où un déplacement international est entamé, le BSGG, en collaboration avec les ministères responsables, en examine systématiquement tous les aspects, y compris les processus et les procédures. Dans le cadre de cette démarche, le BSGG peut entreprendre différentes mesures :

- 1. Examiner la planification des visites pour trouver des occasions supplémentaires d'aligner les objectifs de ces visites sur ceux de la politique étrangère dans le cadre de l'élaboration du programme en cherchant la clarté, la précision et la mise à profit des débouchés, autant que possible ;
- 2. Évaluer les avantages et les coûts des modes de transport envisagés ;
- 3. Évaluer le nombre de fonctionnaires nécessaires pour soutenir la visite et faire progresser les objectifs du gouvernement ;
- 4. Explorer les possibilités de renforcer la collaboration et le partage d'informations avec les ministères partenaires ;
- 5. Examiner les possibilités de collaboration avec les gouvernements hôtes ;
- 6. Mettre à contribution les compétences canadiennes présentes ou actives dans les pays hôtes.

Le BSGG a clairement fait savoir aux ministères et aux fonctionnaires responsables de la planification et de la réalisation des visites, ainsi qu'auprès de son propre personnel, qu'il existe une responsabilité commune de signaler les situations qui pourraient poser problème et de proposer des mesures pour améliorer l'efficacité partout où cela est possible. Par exemple, dans une optique de synergie et d'optimisation des ressources, le BSGG a récemment communiqué avec le Comité permanent de la Chambre des communes sur les affaires étrangères et le développement international (FAAE) et avec les bureaux des whips des différents partis pour leur suggérer la possibilité de faire coïncider un voyage d'étude préplanifié du FAAE en Finlande avec la prochaine visite d'État de la gouverneure générale dans ce même pays. Même si le Comité et les bureaux des whips ont fait comprendre qu'une telle collaboration n'était pas possible dans ce cas précis, cette initiative témoigne de l'engagement du BSGG à l'égard du OGGO à chercher en permanence des possibilités d'améliorer l'efficacité et de réaliser des économies. Les ministères responsables ont entrepris des démarches similaires et, conjointement, nous continuons à explorer toutes ces possibilités.

Dans son deuxième rapport intitulé <u>Le Gouverneur général du Canada : rôle, responsabilités et financement de ses activités</u> déposé le vendredi 2 avril 2004 (37^e législature 3^e session), le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO) formulait deux recommandations à l'intention du Bureau du secrétaire du gouverneur général, à savoir que :

- 5. le Bureau du Gouverneur général (le chef de l'État) fasse rapport sur ses plans et priorités et sur les résultats attendus de ses activités. Le Bureau du Gouverneur général devrait y faire état des sommes engagées par les ministères et agences fédérales soutenant ses activités.
- 6. le Bureau du Gouverneur général (le chef de l'État) produise un rapport annuel de ses activités, incluant ses états financiers et que celui-ci soit disponible sur son site Internet. Celui-ci pourrait s'inspirer de l'expérience du Bureau du secrétaire officiel du Gouverneur général de l'Australie (voir annexe 1)

Depuis 2006, le Bureau du secrétaire du gouverneur général publie un rapport annuel et des états financiers* qui décrivent ses principales activités et présentent les coûts liés à la mise en œuvre de ses programmes. Le rapport explique comment le Bureau soutient les gouverneurs généraux dans l'exercice de leurs fonctions et fait état du soutien apporté par d'autres ministères et organismes fédéraux.

Les rapports et les états financiers sont publiés sur notre site Web :

https://www.gg.ca/fr/le-bureau/rapports/rapports-annuels https://www.gg.ca/fr/le-bureau/partenaires-federaux

* De 2006-2007 à 2010-2011, les états financiers étaient incorporés au rapport annuel. Depuis 2011-2012, les états financiers sont publiés en tant que document distinct.

Affaires mondiales Canada (AMC)

Les principaux domaines de responsabilité du Ministère comprennent l'harmonisation des objectifs en matière de politique étrangère et la gestion logistique de la planification et de la mise en œuvre des visites internationales de la gouverneure générale et des visites d'État au Canada. Le Ministère a renforcé l'ensemble du processus en améliorant la communication avec les partenaires. Par exemple, en ce qui concerne les services de restauration en vol, l'approche de sélection des menus a considérablement évolué (pas de modifications du menu, confirmation du nombre de passagers).

Le Bureau du protocole évalue constamment les besoins des membres du personnel en déplacement pour veiller à ce qu'ils disposent de moyens de communication efficaces avec Ottawa lorsqu'ils sont à l'étranger. Cela implique de tirer parti des outils technologiques et des biens que les missions canadiennes à l'étranger ont déjà en leur possession. Des évaluations courantes des exigences requises par les autres ministères et des documents normalisés utilisés dans la planification des visites sont mises à jour fréquemment.

Le Ministère poursuit l'amélioration des processus et la réduction des redondances lors des voyages internationaux. Il réévalue constamment les coûts associés aux visites et vise à créer un environnement qui encourage que l'on tire la sonnette d'alarme lorsque des dépenses que l'on prévoit engager semblent atypiques.

Outre les étapes résumées ci-dessus, le Ministère continuera d'implanter les normes les plus élevées en matière de gérance financière à travers les diverses actions énumérées ci-dessous :

- 1. Continuer de recueillir et de diffuser les informations en lien avec la visite afin de garantir que tous les ministères partenaires reçoivent les informations opportunes et nécessaires qu'ils réclament pour accomplir leurs mandats respectifs ;
- 2. Continuer de concevoir des objectifs de visite spécifiques, en conformité avec les objectifs de la politique étrangère du Canada ;
- 3. Continuer de surveiller et d'appliquer les contrôles financiers internes qui sont en place pour tous les budgets gérés par AMC pendant toutes les phases d'une visite, soit la planification, la mise en œuvre et la conclusion ;
- 4. Continuer d'approuver les dépenses et de surveiller les budgets des visites qui couvrent principalement les dépenses liées aux voyages des délégations, à l'hébergement, au transport local et aux activités prévues ;
- 5. Continuer de divulguer les dépenses associées aux visites de haut niveau dans le cadre de la publication des Comptes publics ;
- 6. Continuer de respecter l'ensemble des politiques et des procédures gouvernementales en matière de finances et d'approvisionnement ;
- 7. Continuer de demander des soumissions à de multiples hôtels, fournisseurs et établissements, et de négocier de meilleures modalités de contrat ou de meilleurs tarifs dans le but de réaliser des gains d'efficience et des économies lorsque c'est possible

Ministère de la Défense nationale

L'Aviation royale canadienne (ARC) assure le transport aérien sûr, sécurisé et fiable des représentants du gouvernement, que ce soit au Canada ou à l'étranger. La Défense nationale prend au sérieux sa responsabilité de gestionnaire des fonds publics et s'engage à minimiser les coûts des vols, tout en veillant à ce que les normes de sécurité ainsi que les exigences des missions opérationnelles soient respectées.

Le Bureau du secrétaire du gouverneur général n'est pas impliqué dans la sélection des repas servis à bord de ces vols.

La Défense nationale et le Bureau du protocole d'Affaires mondiales Canada ont déjà pris des mesures concrètes pour réduire les coûts de restauration et accroître l'efficacité de tous les vols transportant des représentants du gouvernement.

Par exemple, la Défense nationale et Affaires mondiales Canada ont établi et accepté des normes visant à réduire les coûts, notamment dans les domaines suivants :

- Repas: Le personnel de vol de l'ARC travaille avec les services de traiteur des aéroports pour établir des options de repas, qui sont présentées au Bureau du protocole d'Affaires mondiales Canada pour examen et approbation. Une fois qu'un menu est finalisé et approuvé par Affaires mondiales Canada, l'ARC se procure le menu sélectionné auprès des traiteurs. Les mêmes repas standard seront sélectionnés pour tous les passagers. Les repas seront choisis dans le menu préétabli du traiteur. L'excédent sera limité à 20 %, en fonction des restrictions alimentaires, le cas échéant.
- Collations : Les collations seront minimales et proviendront de Trenton, au Canada, pour l'ensemble du voyage. Si des collations supplémentaires sont nécessaires, elles seront achetées dans des épiceries locales.
- Boissons : les boissons non alcoolisées seront achetées au Canada pour tout le voyage et le choix sera réduit. Les garnitures des boissons seront également éliminées.
- Autres : Les journaux, les magazines et les fleurs ne seront plus achetés.

À titre de fournisseur de services, l'ARC poursuivra l'examen des coûts associés au transport des représentants du gouvernement, et continuera de définir et de mettre en œuvre des mesures d'économie.

Gendarmerie royale du Canada

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) est chargée, en vertu du *Règlement de la GRC*, d'assurer la sécurité de la gouverneure générale au Canada comme à l'étranger. Les mesures de protection sont axées sur les renseignements et sont établies en fonction des évaluations des menaces ou des risques effectués par la GRC, en collaboration des partenaires externes, pour s'assurer que les personnes désignées reçoivent la protection dont elles ont besoin.

La GRC ne participe pas à la prise de décisions concernant les plans et les itinéraires de voyage de la gouverneure générale. Par conséquent, le plan de protection élaboré par la GRC est fondé sur les décisions prises par le bureau de la gouverneure générale. La GRC révise continuellement

ses politiques et procédures pour assurer une prestation de services efficace et efficiente et une saine gestion de ses ressources.